



Offre CDI - animation ateliers ESCALADE sur temps scolaire et périscolaire

L'ASCR est l'Association Sportive et Culturelle du groupe scolaire Romainville. **Depuis 1986, cette association "loi 1901" regroupe les parents d'élèves, les professeurs et directeurs des deux écoles élémentaires autour d'un intérêt commun** : l'organisation d'activités sportives et culturelles dans le cadre de l'aménagement du temps scolaire (ATS).

L'ASCR anime des **ateliers d'escalade** sur le temps scolaire ou périscolaire dans les écoles élémentaires du groupe scolaire Romainville dans le 19e arrondissement de Paris.

L'animateur·rice aura pour mission d'animer les ateliers et de s'appropriier le programme défini et coordonné par le l'ASCR. Les ateliers ont lieu sur le temps scolaire et périscolaire selon le planning ci-dessous). Les groupes comprennent entre 6 et 14 enfants.

Conditions de poste

Du 1 septembre 2025 au 4 juillet 2026 (hors vacances scolaires)
CDI à temps partiel annualisé

10.5 h / semaine en période scolaire (30 semaines)

4.5h / semaine sur temps scolaire (mardi 13h30 - 15h / jeudi 13h30 - 16h30 *)

6h / semaine sur temps périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi / 16h30 - 18h *)

* planning prévisionnel

Rémunération : 30 € bruts de l'heure

Profil

Animateur.rice d'escalade titulaire d'un brevet d'escalade et d'une carte professionnelle d'éducateur sportif.

Expérience avec le jeune public, compétence dans la gestion de groupe et rigueur sont nécessaires.

Contact

Pour candidater ou nous poser vos questions

contact : ascr.asso@gmail.com

Merci de préciser vos disponibilités (temps scolaire, périscolaire ou les deux).